

Contrat de sous-traitance des données personnelles — anui

Article 28 du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

Dernière mise à jour : 2026-05-28

Entre les soussignés

Le Responsable de traitement (« le Client ») : la personne physique ou morale qui souscrit au service anui via le formulaire d'inscription sur anui.app/signup.

Les informations d'identification du Client (raison sociale, numéro Tahiti / SIRET le cas échéant, prénom/nom du représentant, email administrateur, numéro de mobile vérifié) sont déclarées et confirmées lors de l'inscription, puis enregistrées de manière inaltérable dans le dossier d'acceptation (cf. § Signature électronique en fin de document).

Le Sous-traitant (éditeur du service anui) :

- AC DC CONCEPT — Artisan Commerçant (EI)
- BP 13999, 98717 PUNAAUIA — Polynésie française
- N° Tahiti : B42502
- Représenté par : Taputu AVIU
- Contact : via le formulaire anui.app/contact

1. Objet

Le présent contrat fixe les conditions dans lesquelles le Sous-traitant traite, pour le compte du Responsable de traitement, des données à caractère personnel dans le cadre du service **anui** (PWA accessible à anui.app/).

Le service couvre la gestion commerciale (clients, devis, factures, paiements), opérationnelle (interventions, planning) et **RH simplifiée** (création d'utilisateurs employés, pointage géolocalisé, notes de service, signatures électroniques de documents).

2. Nature des opérations de traitement

Le Sous-traitant héberge et exploite un environnement de gestion dédié pour le Responsable de traitement. Les opérations consistent en :

- Stockage, modification, suppression de fiches clients, contacts, fournisseurs, factures, devis, interventions, paiements
- Stockage des données d'employés du Client (identité, téléphone, email, code PIN d'accès, pointages géolocalisés, signatures manuscrites apposées sur les notes de service et bons d'intervention)
- Envoi d'emails et SMS de relance et notifications opérationnelles
- Sauvegardes automatiques quotidiennes
- Restauration sur demande
- Journalisation des accès et d'audit

3. Catégories de données traitées

- **Identification** : nom, prénom, raison sociale, civilité
- **Coordonnées** : email, téléphone, mobile, adresse postale
- **Données professionnelles** : poste, entreprise, lien de subordination (employé / titulaire)
- **Données financières** : factures émises, devis, paiements reçus, IBAN si fourni
- **Données techniques de connexion** : adresse IP, type d'appareil, horodatage, jetons de session
- **Données RH des employés du Client** :
 - Code PIN personnel d'accès au module pointage (haché)
 - Horodatage des pointages d'arrivée/départ
 - Coordonnées GPS du lieu de pointage (latitude/longitude/précision)
 - Signatures manuscrites apposées sur les notes de service et bons d'intervention (image PNG + empreinte SHA-256)
 - Hash du code OTP SMS utilisé pour authentifier la signature

Cookies essentiels : un cookie de session HMAC chiffré (HttpOnly, Secure, durée 30 jours max) est déposé pour l'authentification, ainsi qu'un stockage local navigateur pour les préférences d'affichage (thème, langue) et le code PIN employé (côté navigateur de l'employé, sur son propre téléphone). Aucun cookie publicitaire ni de mesure d'audience tierce n'est utilisé. Conformément à la délibération CNIL n°2020-091, ces cookies strictement nécessaires au service ne requièrent pas de consentement séparé : leur acceptation est incluse dans l'acceptation des CGU.

Aucune donnée sensible (santé, opinions politiques, religion, orientation sexuelle, etc.) n'est traitée.

4. Catégories de personnes concernées

- Clients du Responsable de traitement (personnes physiques ou contacts de personnes morales)
- Fournisseurs du Responsable de traitement
- **Salariés et collaborateurs du Responsable de traitement** utilisant anui (avec un code PIN personnel attribué) : leur identité, leur téléphone, leur géolocalisation au pointage et leur signature

manuscrite sont stockées dans l'environnement du Client. Le Responsable de traitement est seul responsable d'informer ses employés de ce traitement (article 13 RGPD) et d'obtenir leur consentement valable lorsque nécessaire (notamment pour le pointage géolocalisé).

5. Durée du traitement

Le traitement est effectué pendant toute la durée du contrat de Service (cf. CGU). À la résiliation, les données sont conservées 30 jours puis effacées de manière irréversible. Les contrats et avenants signés (PDF scellés HMAC, signatures manuscrites archivées) sont conservés 5 ans après la fin du contrat de Service, à des fins de preuve légale et fiscale.

6. Obligations du Sous-traitant

Le Sous-traitant s'engage à :

6.1 Confidentialité : traiter les données uniquement pour les finalités définies par le présent contrat et selon les instructions documentées du Responsable de traitement.

6.2 Personnel autorisé : garantir que les personnes accédant aux données sont soumises à une obligation de confidentialité.

6.3 Sécurité des traitements — mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles suivantes :

- Chiffrement des communications de bout en bout (HTTPS / TLS)
- Isolation totale entre les environnements des différents clients (bases de données séparées en multi-tenant)
- Authentification renforcée par SMS à deux facteurs (vérification systématique si IP ou appareil change, session limitée à 30 jours)
- Authentification par PIN personnel pour les employés du Client, doublée d'OTP SMS pour toute signature électronique
- Mots de passe stockés sous forme chiffrée (hachage non réversible)
- Signatures manuscrites stockées en PNG dans le dossier sécurisé du Client, scellées par signature HMAC-SHA512
- Sauvegardes chiffrées AES-256 stockées sur deux emplacements géographiques distincts
- Protection contre les attaques par déni de service et les attaques applicatives courantes
- Journalisation des connexions, des modifications de données critiques, et des tentatives d'accès échouées
- Mise à jour des correctifs de sécurité dans un délai de 7 jours

6.4 Sous-traitance ultérieure : le Sous-traitant peut faire appel à des prestataires d'infrastructure pour :

- L'hébergement, la diffusion mondiale et la protection réseau

- L'envoi d'emails transactionnels (prestataire encadré par SCC) et le stockage cloud des sauvegardes externalisées (les sauvegardes sont chiffrées AES-256 avec une clé hors-cloud, le prestataire de stockage ne peut donc pas y accéder)
- Le traitement par intelligence artificielle pour assistance opérationnelle, avec anonymisation autant que possible
- L'opérateur SMS local pour l'authentification à deux facteurs et les signatures électroniques

La liste détaillée des sous-traitants ultérieurs (noms, localisations, garanties contractuelles) est fournie au Responsable de traitement sur demande motivée.

Tout nouveau prestataire ultérieur sera notifié au Responsable de traitement avec un préavis de 30 jours, qui aura un droit d'opposition motivée.

6.5 Droits des personnes concernées : assister le Responsable de traitement dans l'exercice des droits d'accès, rectification, effacement, portabilité, opposition. Délai de réponse aux demandes : 72 heures ouvrées.

6.6 Notification de violation : informer le Responsable de traitement de toute violation de données personnelles dans un délai maximum de **24 heures** après en avoir pris connaissance, par email à l'adresse fournie.

6.7 Restitution / destruction : à la fin du contrat, restituer (export) ou détruire les données selon le choix du Responsable de traitement, sous 30 jours. Les contrats et avenants PDF scellés sont conservés selon l'article 5.

6.8 Documentation : tenir un registre des activités de traitement (article 30 RGPD).

6.9 Audit : permettre au Responsable de traitement de réaliser ou faire réaliser des audits, par lui-même ou un mandataire, après préavis raisonnable (15 jours).

7. Obligations du Responsable de traitement

7.1 Fournir au Sous-traitant des instructions documentées et licites concernant le traitement.

7.2 Veiller à ce que les personnes concernées soient informées du traitement et de la sous-traitance, conformément aux articles 13 et 14 du RGPD. **En particulier, le Responsable de traitement informe explicitement ses employés :**

- Du traitement de leurs données personnelles dans anui (identité, téléphone, code PIN, pointage géolocalisé, signature manuscrite) ;
- De la finalité (gestion du temps de travail, transmission des consignes, signature des bons d'intervention) ;
- De la durée de conservation ;
- De leur droit d'accès, de rectification et d'opposition (lorsque applicable).

7.3 Obtenir, lorsque nécessaire, le consentement valable des personnes concernées — notamment pour le pointage géolocalisé des employés (le seul fondement de finalité légitime ne suffit pas dans la majorité des cas selon la CNIL).

7.4 Tenir son propre registre des activités de traitement (article 30 RGPD).

7.5 **Désactivation des employés** : le Responsable de traitement procède sans délai à la désactivation, dans son espace anui, de tout employé n'étant plus habilité à utiliser le Service (départ, licenciement, mutation). Les données historiques de l'employé (pointages, signatures) restent conservées pendant la durée légale (5 ans pour les éléments de preuve liés aux contrats signés, durée du contrat de travail + 5 ans pour les pointages selon le Code du travail).

8. Transferts hors UE

8.1 Certains prestataires ultérieurs sont des entreprises basées aux USA. Les transferts éventuels reposent sur les Standard Contractual Clauses (SCC) approuvées par la Commission européenne.

8.2 Le serveur de production des données est physiquement situé en **Polynésie française** (territoire français) — donc EN UE au sens du RGPD. La migration vers un hébergeur tiers, lorsqu'elle interviendra, sera réalisée au sein de l'Union Européenne.

9. Localisation des données

Donnée	Localisation principale	Sauvegarde
Données de gestion (client)	Polynésie française, puis hébergeur UE	Local + Cloud chiffré
Données RH des employés (pointages, signatures)	Polynésie française	Local + Cloud chiffré
Journaux d'accès	Local	rétenion 30 jours
SMS de vérification mobile (inscription, signatures, OTP avenants)	Opérateur local Vini/OPT	non archivé après émission
Codes 2FA email (connexion courante)	Service d'envoi email	non archivé côté serveur
Emails sortants	Service d'envoi encadré par SCC	Boîte d'expédition
Contrats et avenants PDF scellés HMAC	Polynésie française	Local + Cloud chiffré, rétenion 5 ans après fin du contrat

10. Responsabilité

10.1 Chaque partie est responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du RGPD et du présent contrat.

10.2 En cas de manquement avéré du Sous-traitant, la responsabilité du Sous-traitant est limitée au montant total des sommes payées par le Responsable de traitement au cours des 12 derniers mois.

11. Durée et résiliation

11.1 Le présent contrat prend effet à la date de signature et reste en vigueur pendant toute la durée du contrat de Service.

11.2 En cas de manquement grave aux obligations RGPD par l'une des parties, l'autre peut résilier le contrat avec effet immédiat, sans préjudice de poursuites éventuelles.

12. Droit applicable

Droit français applicable en Polynésie française. Tribunal compétent : Tribunal de Première Instance de Papeete.

Signature électronique

Pour le Responsable de traitement (Client) : acceptation électronique simultanée à celle des CGU, via le formulaire d'inscription sur anui.app/signup :

1. Signature manuscrite du souscripteur dans le cadre tactile prévu (canvas) ;
2. Acceptation explicite des CGU et du contrat de sous-traitance RGPD ;
3. Code OTP à 6 chiffres reçu par SMS sur le mobile vérifié et saisi dans l'écran de validation.

Au moment de l'acceptation, anui enregistre automatiquement et de manière inaltérable :

- la date et l'heure exacte d'acceptation (horodatage UTC) ;
- la raison sociale, le prénom/nom et l'email de l'administrateur déclarés à l'inscription ;
- le numéro de mobile vérifié par OTP ;
- **l'image PNG de la signature manuscrite** et son empreinte SHA-256 ;
- l'adresse IP et l'identifiant technique du navigateur (User-Agent) ;
- la durée de lecture du présent contrat ;
- l'empreinte SHA-256 du document lu (preuve d'intégrité) ;
- une signature HMAC-SHA512 du dossier complet (sceau anui).

Pour le Sous-traitant (AC DC CONCEPT, éditeur de anui) : Taputu AVIU, gérant. Le présent contrat est accepté de plein droit par le Sous-traitant dès qu'un Client souscrit au service via le formulaire d'inscription.

Un PDF reprenant l'ensemble de ces informations (y compris la signature manuscrite scellée) est envoyé par email à l'administrateur immédiatement après l'inscription et conservé par anui pour servir de preuve de contractualisation, pendant la durée du contrat de Service et 5 ans après sa cessation.

Avenants : tout ajout d'un utilisateur supplémentaire (employé du Responsable de traitement) en cours d'abonnement fait l'objet d'un avenant signé électroniquement par le titulaire (signature manuscrite + OTP SMS) et archivé selon les mêmes règles que le présent contrat.